



Ressources :

L'exemple du Prix Binding pour la biodiversité

Biodiversité et ses plus-values dans le milieu habité

Rencontre thématique – Coord21 | Casino de Montbenon | 16 avril 2024

Preambule Biodiversité dans l'espace bâti-bénéfices

Un espace vital
pour l'homme....et la nature

NY- Central Park
Le poumon vert

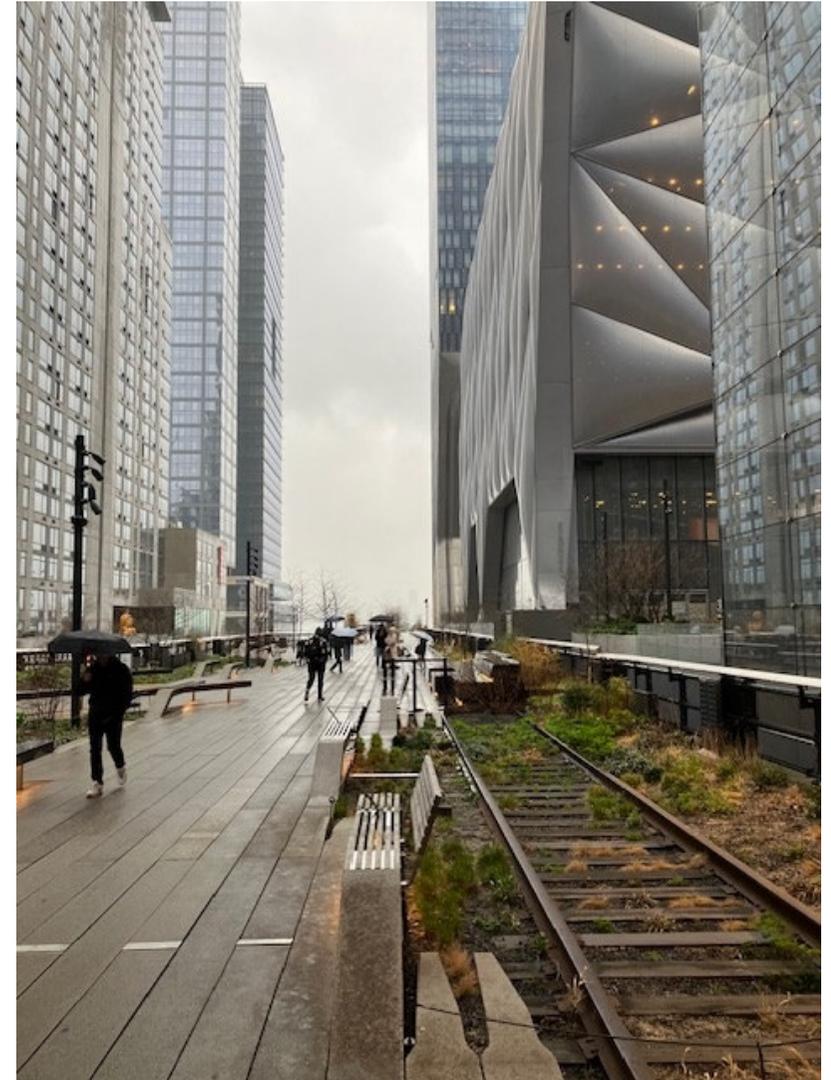


Preambule Biodiversité dans l'espace bâti

Une évidence depuis des
années, mais où et
comment



High Line, parc suspendu
sur une ancienne portion
désaffectée d'anciennes
voies
(2009, NY, Lower West Side)



Preambule Biodiversité dans l'espace bâti

Souvent le parcours du
combattant...

26.03.2024 - Communiqué de presse

Mise à l'enquête de la tour des Cèdres



Fruit d'un concours d'architecture remporté à l'unanimité par le cabinet d'architectes Stefano Boeri Architetti, la tour de 36 étages accueillera 252 appartements et 6 étages d'activités dont un espace public au 32^e étage. Agrémentée de 152 arbres et grands arbustes, elle aura un impact architectural majeur sur toute la région et au-delà. La construction de la tour libère de 22'000m² d'espaces publics au sol qui ont également fait l'objet d'un concours remporté par le bureau Belandscape.

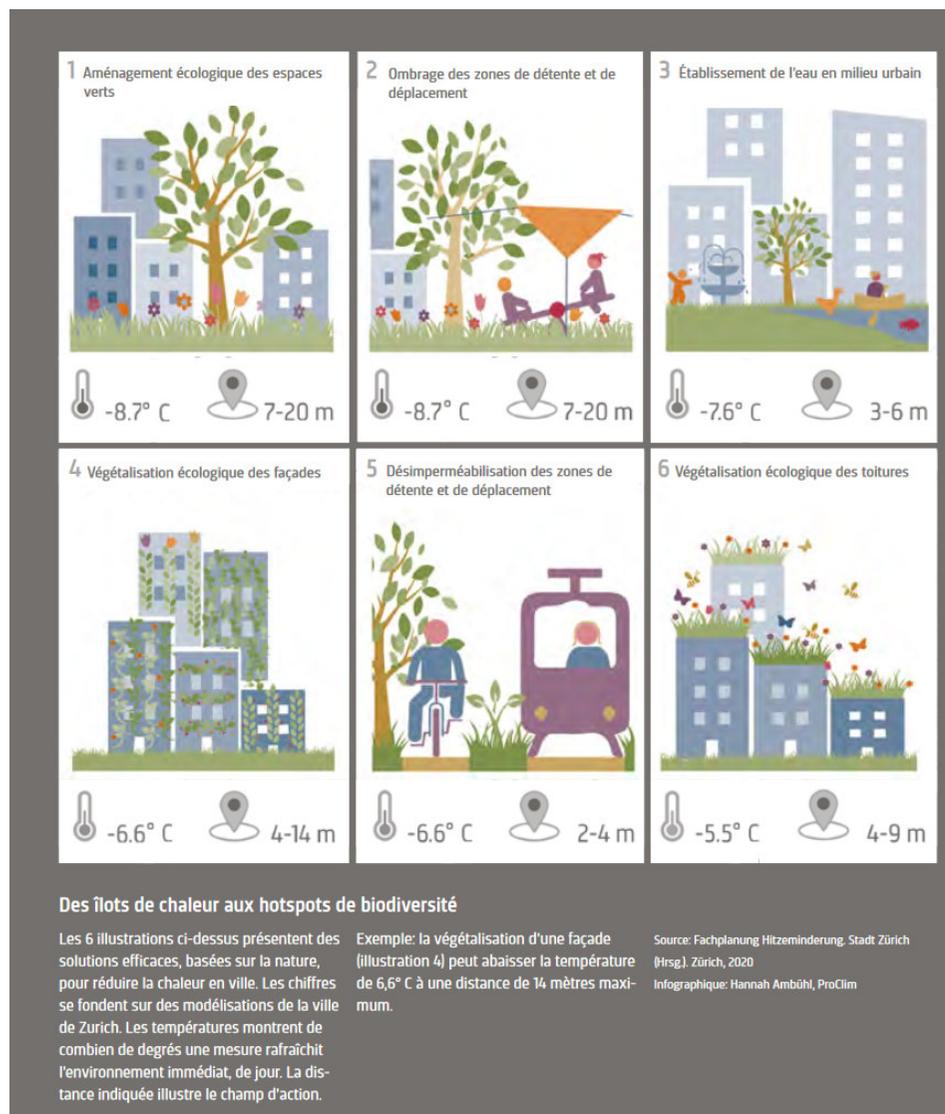
Catherine Strehler Perrin Prix Binding pour la biodiversité



Little Island
(NY, 2017)



Des Co-bénéfices à l'aune du changement climatique



Le prix Binding-But

Biodiversité dans l'espace bâti

Où, comment, sur quelle
surface, quelle qualité, de
manière durable,
éphémère, pour qui, avec
qui, accessible ou pas?



- <https://www.preis-biodiversitaet.ch/fr/>

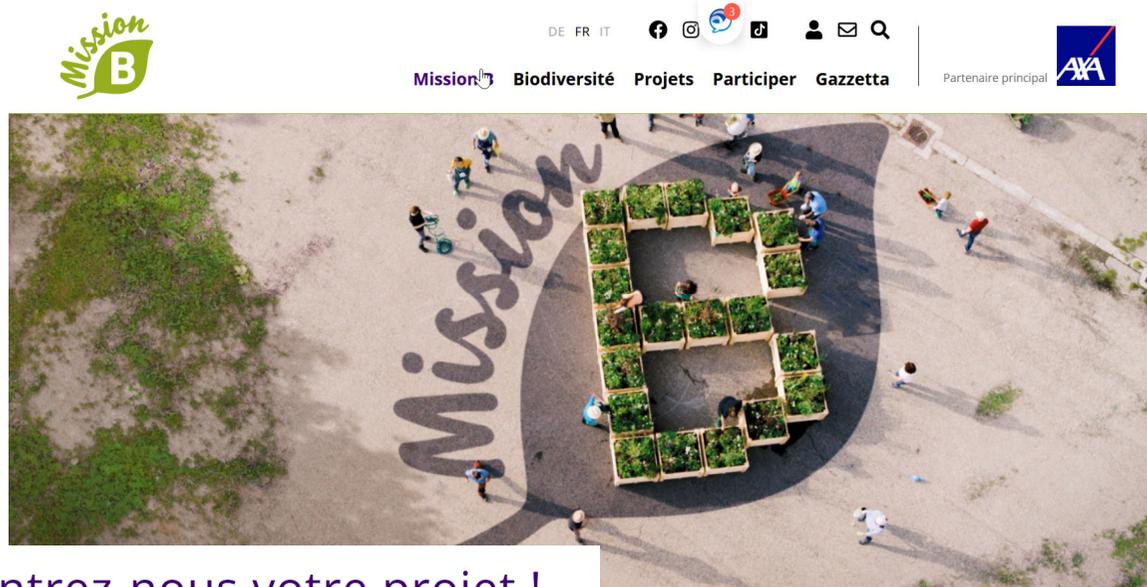
Ce sont précisément les questions que le prix
Binding pose...pour

- faire connaître les solutions apportées/projets développés
 - <https://missionb.ch/fr/binding>
- récompenser les projets les plus novateurs et inspirants, réalisés en milieu urbain et propices à une riche diversité biologique



ps://missionb.ch/fr/120sec

Que peut-on faire pour la biodiversité en tant qu'individu :



Montrez-nous votre projet !

Chaque mètre carré compte : inscrivez dès maintenant la surface de biodiversité que vous avez créée et incitez les autres à suivre votre exemple. Le téléchargement de vos informations ne prend que quelques minutes.

Étape 1 : Indiquer les mètres carrés

Merci d'indiquer dans quelle commune et combien de mètres carrés de biodiversité vous avez créés. Nous pourrons ainsi tous suivre les progrès réalisés en Suisse. Jusqu'à présent

4,022,152 m² millions de mètres carrés ont été revalorisés, un grand succès !



Carte des surfaces

Quelques mots sur

la Fondation Sophie et Karl Binding

Les objectifs de la Fondation :

- Encourager et de renforcer la cohésion sociale et l'équilibre social en Suisse
- Contribuer à la conservation et au développement des valeurs et du patrimoine naturels, culturels et spirituels nécessaires à l'identité de la Suisse.

Champs d'action :

- Biodiversité et Protection du paysage
- Intégration des enfants et des jeunes
- Cohésion, Patrimoine culturel et arts



Le prix en bref

Qui peut participer?

Entreprises publiques, semi-privés et privées, bureaux d'étude promoteurs immobiliers, coopératives, fondations, communes ou services cantonaux,

Lancé en 2011 pour une durée de 10 ans

CHF 125'000.- /an

- A) 100'000 prix principal
- B) 25'000.- prix de reconnaissance/innovation

Thème annuel en lien avec la biodiversité dans l'espace bâti

Surface :

- A) projets dont le périmètre est supérieur à 7500 mètres carrés
- B) projets sur un périmètre entre 3000 et 7500 mètres carrés

Quand et où : Les projets doivent avoir été réalisés en Suisse au cours des dix dernières années ou être achevés en grande partie avant la fin de l'année de dépôt.

Evaluation par un jury de 7 membres

Le jury

L'organisation lauréate sera sélectionnée par un jury dont les membres sont :



Markus Fischer, Prof. Dr.

professeur à l'Institut de botanique et directeur du Jardin botanique de l'Université de Berne, membre du comité d'experts du Conseil mondial pour la biodiversité (IPBES)



Peter Lehmann

ancien président du conseil d'administration de sanu future learning AG ; conseiller en stratégie, animateur, partenaire 2030etc. AG



Manuela Di Giulio, Dr. sc. nat.

codirectrice de Natur Umwelt Wissen GmbH ; directrice de la Société académique suisse pour la recherche environnementale et l'écologie (saguf) ; autrice d'un livre sur la biodiversité urbaine



Silvan Bohnet

directeur du développement, Halter SA Développements



Claudia Moll, Dr. sc.nat.

représentant de la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP)



Catherine Strehler Perrin, Dr. sc. nat.

cheffe de la division Biodiversité et paysage du canton de Vaud



Daniel Lehmann Pollheimer

chef du service Energie, Clima, Environnement de la ville Olten

La procédure

Étapes pour 2024



Conditions d'éligibilité

- **Projet en lien avec le thème** : Le projet présente des habitats bleu-vert de grande qualité. L'eau est un élément central du projet et parfaitement intégrée dans sa conception globale.
- **Qualité écologique** : Le projet améliore la qualité écologique des surfaces existantes et/ou crée de nouvelles surfaces pour la promotion de la biodiversité et les interconnecte.
 - La végétation se fonde en grande partie sur des essences indigènes et conformes au site.
- **Surface** : La biodiversité devrait avoir la priorité sur au moins un tiers du périmètre du projet. Peuvent être pris en compte non seulement le pourtour des bâtiments, dont les surfaces désimperméabilisées, mais aussi les toitures ou façades végétalisées.
- **Innovation** : Le projet comporte des solutions et des processus novateurs pour la promotion de la biodiversité.
- **Évolutivité/transposabilité** : Le projet est adaptable ; autrement dit, les stratégies et les mesures du projet peuvent facilement se transposer sur d'autres zones potentielles de promotion de la biodiversité.

Conditions d'éligibilité

- **Longévité** : La planification du projet est crédible sur le long terme et son impact à moyen et à long terme dépasse, dans le meilleur des cas, le cadre d'une génération.
- **Planification de l'entretien** : Un entretien professionnel, maintenant ou améliorant les qualités écologiques, est assuré.
- **Coopération** : Grâce à la coopération suprasectorielle de protagonistes des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, le projet bénéficie d'une large assise et intègre différents intérêts.
- **Conception** : Le projet présente des qualités conceptuelles convaincantes.
- **Participation** : La participation des personnes concernées est garantie. Les personnes concernées s'identifient au projet et les différents besoins / intérêts / utilisations de la surface (par exemple loisirs) sont intégrés de telle sorte qu'un consensus a été trouvé et que les besoins de l'être humain et de la nature ont été pris en considération.

Conditions d'éligibilité

- **Culture** : Pour les grandes organisations : la promotion de la biodiversité est également soutenue et encouragée au niveau stratégique, et donc par les dirigeants et les décideurs.
- **Public** : Le projet a une vocation publique (autrement dit, il est accessible à titre public ou semipublic) et il permet ou favorise les contacts avec la nature, qui contribuent à la sensibilisation.
- **Conception globale** : Le projet s'inscrit dans des objectifs supérieurs et favorise les synergies avec d'autres aspects de la durabilité tels que la santé, l'alimentation, l'énergie etc.
- **Utilisation des dotations** : Les soumissionnaires du projet peuvent montrer dans quelle mesure ils entendent développer le projet existant ou transposer les acquis sur d'autres projets. Outre une contribution à la promotion de la biodiversité, il doit aussi en résulter des changements positifs au niveau de la qualité de la vie.

Les projets primés

Prix principal
2023 Pra Roman

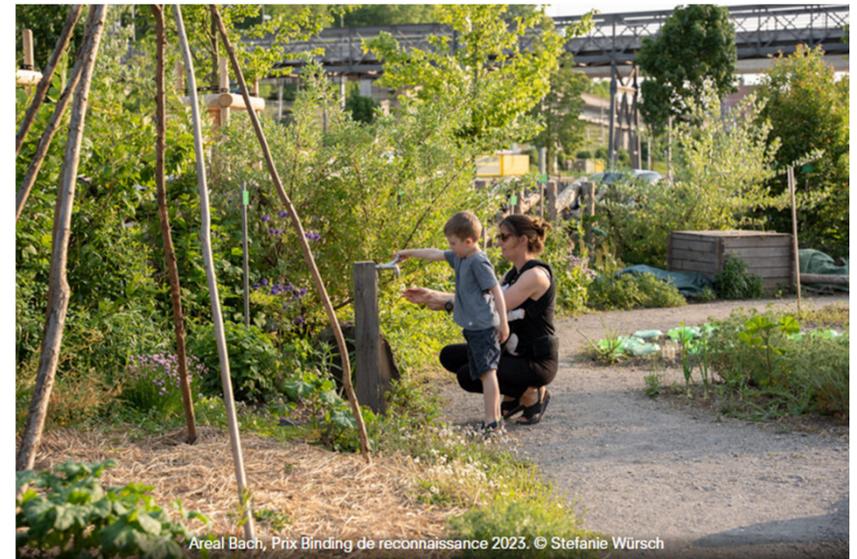


Les projets primés
(reconnaissance/innovation)

2023 : Areal Bach



Areal Bach, Prix Binding de reconnaissance 2023. © Stefanie Würsch



Areal Bach, Prix Binding de reconnaissance 2023. © Stefanie Würsch

Les projets primés

Prix principal 2022 Stadtgrün Bern

«La nature a besoin de la ville»



Catherine Strehler Perrin Prix Binding pour la biodiversité

Thème 2024 Consacré au thème «Eau et habitats bleu-vert»





Autres instruments VD

- **Les ressources du crédit cantonal Renforcer la nature dans l'espace bâti et du plan biodiversité Vaud**
- **La nouvelle loi sur la protection de la nature, ses obligations, incitations, subventions**
- **Les Plans énergie et climat communal (PECC)**
- **Formations, guides, etc**

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'500'000.-
pour financer les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois
dans le domaine d'action « Milieux et ressources naturelles » :
Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti

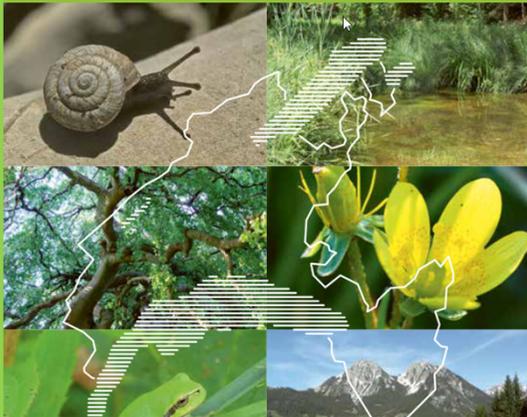
Les ressources du crédit cantonal Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti

Subventions pour la désimperméabilisation et la végétalisation de l'espace bâti

- **Accompagnement technique pour les communes de moins de 6'000 habitants**
 - Appel à un mandataire pour identifier une zone à désimperméabiliser
 - Définir les aménagements envisageables (plantations, revêtements perméables, etc.)

- **Aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti**
 - Plantation d'arbres majeur
 - Plantation de fruitiers haute-tige
 - Plantation de haies vives
 - Création de plans d'eau
 - Ensemencement de prairies fleuries

- **Appel à projets pour les communes de plus de 6'000 habitants**
 - En cours jusqu'au 1^{er} juin 2024
 - Création d'espaces verts multifonctionnels
 - Adaptation aux changements climatiques
 - Promotion de la biodiversité
 - Promotion de la santé de la population



Subventions liées au plan d'action Par ex

- Inventaire des surfaces vertes non construites
- Renforcement de la faune ailée dans l'espace bâti (hirondelles, martinets, chauves-souris)
- Remplacement de laurelles par des haies vives indigènes
- Certification VilleVerte

LPrPNP



La nouvelle loi sur la protection de la nature

- **La compensation écologique**
- Des *programmes d'action communaux* pour la nature et le paysage dans l'espace bâti
 - Communes définissent un plan d'action biodiversité et paysage
 - Palier la raréfaction des habitats pour la faune et la flore
 - Renforcer le patrimoine arboré et les surfaces vertes afin d'atténuer les effets du changement climatique
 - Promouvoir la biodiversité (talus de route, espaces verts, jardins familiaux, cours d'école)
 - Garantir la mise en place d'une part minimale de surfaces dévolues à la nature

LPrPNP



La nouvelle loi sur la protection de la nature

- Une protection du patrimoine arboré renforcée

- L'ensemble du patrimoine arboré est désormais protégé

- Régime dérogatoire

- Conditions précises pour déroger à la protection

- Plantation compensatoire obligatoire

- Inventaire cantonal des arbres remarquables

- Recensement communal, subvention cantonale

- Autorisation d'abattage ou d'élagage excédant l'entretien courant
délivré par le Canton

Les PECC



Climat-énergie biodiversité

**Créer un fonds pour l'énergie,
le climat et/ou la durabilité**



**Renforcer la biodiversité
pour s'adapter aux
changements climatiques**



**Aménager et gérer les
cours d'eau en tenant
compte des changements
climatiques**



